

INFORMATIONS GÉNÉRALES & TARIFS ANNÉE 2023

€ FRAIS DIVERS :

PENSION

Le prix indiqué est voté en novembre au Conseil d'administration pour l'année civile suivante. La pension est demandée en trois termes inégaux qui tiennent compte de la longueur des trimestres et de la durée de la scolarité. Il est possible de bénéficier de prélèvements mensualisés.

<i>Le régime d'un étudiant qui louera une chambre au lycée sera obligatoirement Interne-externe</i>	Régime Interne 3 repas/jour avec hébergement <i>Tarif annuel</i>	Régime Interne-externe 3 repas/jour sans hébergement <i>Tarif annuel</i>	Régime Demi-pensionnaire Repas du midi uniquement <i>Tarif annuel</i>	Location Chambre seule sans restauration <i>Tarif mensuel</i>
ÉLÈVES DU SECONDAIRE	1798 €	/	674 €	/
BTSA (VOIE SCOLAIRE)	/	1361 € + prix de la chambre	674 €	221 € /mois chambre simple + dépôt de garantie de 221 € ----- 166 € /mois chambre double + dépôt de garantie de 166 €
APPRENTIS DU CAP AU BTSA <i>Site de Dardilly</i>	de 65 à 110 € par semaine*	/	de 25 à 40 € par semaine*	/

*en fonction des aides liées au contrat



Les chambres sont habilitées par la CAF à percevoir une aide au logement (étudiants de plus de 18 ans dont les parents ne perçoivent pas ou renoncent à percevoir les allocations familiales).

FRAIS DIVERS À LA CHARGE DES FAMILLES :



Frais de tirages de cours

(Incluant tirage sur imprimante, fournitures dessin et calques topographiques) :

- > élèves du secondaire : **51 €/ an**
- > élèves du supérieur : **75 €/ an**



Frais de correspondance :

12 €/ an



Assurance des biens du maître de stage :

3,50 €/ an

Pour les élèves qui choisissent l'option Hippologie, une participation financière de 350 €/an est demandée.

AIDES DIVERSES :

AIDES DU CONSEIL REGIONAL & PASS'RÉGION :



Le conseil régional Auvergne Rhône Alpes dote les lycéens d'une carte Pass'Région qu'ils doivent commander eux-mêmes avant le début de l'année scolaire via l'un des liens suivants : auvergnerhonealpes.fr/passregion ou auvergnerhonealpes.zecarte.fr

Ce Pass'Région leur permettra d'accéder au lycée via le portique de sécurité et de passer au self s'ils sont demi-pensionnaires ou internes. Mais aussi de bénéficier de nombreuses aides parmi lesquelles :



> **Manuels scolaires** : le conseil régional fournit gratuitement les manuels scolaires des lycéens qui seront remis à la rentrée sur présentation du Pass'Région et communication de son code secret. Les étudiants de BTS ne bénéficient pas de ce dispositif.



> **Premier équipement professionnel** : le conseil régional finance le premier équipement des élèves entrant dans une formation professionnelle ou technologique, à raison de 200€ pour un seconde pro productions horticoles (ou un entrant en 1ère pro horticole qui n'a pas fait de seconde pro), 350 € pour un entrant en seconde professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt (ou en 1ère Aménagement paysager s'il n'a pas fait de seconde pro), 200€ pour une entrée en 1ère STAV. Une liste d'équipement vous sera fournie au moment de l'inscription et vous pourrez passer commande, avec votre pass région, pour une livraison au lycée.



FONDS SOCIAL LYCÉEN : ce fonds, abondé par l'Etat, peut attribuer une aide exceptionnelle aux familles faisant face à des difficultés financières ponctuelles, dans l'optique de permettre la poursuite d'études de leur enfant. Cette aide contribue au paiement des frais de scolarité, d'hébergement ou de restauration. La demande doit être adressée au secrétariat de scolarité qui fera le nécessaire. Une commission présidée par le chef d'établissement statuera sur son attribution.

BOURSES NATIONALES :



> **Bourse nationale d'étude de lycée** accordée par le Ministère de l'agriculture aux élèves de l'enseignement secondaire (de la seconde à la terminale). Les informations sont fournies avec les documents d'admission envoyés début juillet.

> **Bourse du CROUS** pour les étudiants en BTSA. La saisie du DSE (Dossier Social Etudiant) est à faire sur le site www.etudiant.gouv.fr en début d'année civile.

BOURSES DÉPARTEMENTALES ET AIDES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES : contacter les services du conseil départemental de votre résidence.

ASSOCIATIONS :

ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis) : Activités culturelles et sportives : sorties, ateliers, clubs, animations et foyer
Cotisation annuelle : 15 €

ASSOCIATION SPORTIVE : Activités sportives en compétition
Cotisation annuelle : 15 € (pour licence et assurance)

ACCESSIBILITÉ :

 **En bus TCL (Transports en Commun Lyonnais) :**

> **Bus N° 10/10 E** : Gare de Vaise – Porte de Lyon – Arrêt « Lycée Agricole et horticole »

> **Bus N° 21** : Gare de Vaise – St Germain Gare – Arrêt « Les Villas »

> **Bus N° 61** : Gare de Vaise – Lissieu-Montluzin – Arrêt « Les Villas »

> **Bus N° 89** : Gare de Vaise – Le Pérollier – Porte de Lyon – Arrêt « Les Gorges »

(Toutes ces lignes de transports sont des lignes régulières et non scolaires.)

> **Navette JD 231** : service spécial assuré par TCL pour les élèves du lycée, reliant la gare routière de Perrache (Porte C0) à notre établissement le lundi matin, ainsi que le vendredi soir entre notre lycée et la gare routière de Perrache. Le trajet ne prend que 30 minutes, et la navette fonctionne en accord avec la tarification TCL.



LYCÉE HORTICOLE PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

26 Chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY

legta.dardilly@educagri.fr

04 78 66 64 00

www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr